



## **CSE** **Comité Social et Economique** **Nouvelle instance de dialogue social dans l'entreprise**

Obtention de l'agrément spécifique et obligatoire pour les formations CSE - SSCT Santé, Sécurité et Condition de Travail par arrêté préfectoral N° 2019/322 du 17 juillet 2019,

Les ordonnances Macron prévoient la mise en place d'une instance de dialogue social unique : le CSE (Comité Social Economique) avec la fusion des CE, DP, DUP, CHSCT.

Objectifs des formations proposées :

Comprendre le fonctionnement et les missions du Comité Social et Economique (CSE) pour exercer efficacement son mandat ; connaître les attributions du CSE ...

Présider et animer le CSE (Comité Social et Économique).

Maîtriser, respecter les nouvelles règles du dialogue social et améliorer sa pratique (toute taille d'entreprise).

Entreprises concernées :

Fonctionnement du CSE : de 11 à 50 salariés - de 50 à 300 salariés - de 300 salariés et plus.

Fonctionnement de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail CSSCT : de 300 salariés et plus.

Référent Pédagogique UCFE : nous consulter

### Vos contacts :

**Florbella NICORA**  
Conseillère en Formation  
florbella.nicora@ucfe.fr  
Tél. 06.85.63.78.16

**Nathalie SZYMANSKI**  
Secrétaire Commerciale & Gestion  
st-avold@ucfe.fr  
Tél. 03.87.29.87.30  
Z.I. de l'Europort 57500 SAINT-AVOLD  
www.ucfe.fr

**Dominique HOFBAUER**  
Directeur Marketing & Commercial  
d.hofbauer@ucfe.fr  
Tél. 06.77.07.76.52